



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8518^e séance

Mardi 30 avril 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heusgen	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Elé Ela
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Almunayekh
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Trullols Yabra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2019/282)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2019/282)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/282, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/349, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Fédération de Russie, Afrique du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2468 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons que le Conseil ait résolument exprimé son appui aux efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Horst Köhler, pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable

qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Nous sommes toutefois déçus que certains membres du Conseil aient une nouvelle fois choisi de s'abstenir dans le vote, malgré nos efforts sincères pour souligner l'unité du Conseil vis-à-vis du processus politique en cours.

Avec le renouvellement de ce mandat, les États-Unis ont voulu maintenir l'attention du Conseil sur ce processus politique. L'objectif du Conseil de sécurité doit être de promouvoir une solution politique rapide et mutuellement acceptable. Comme le Conseil l'a clairement signifié aujourd'hui avec ce mandat, il est essentiel que les parties et les États voisins coopèrent plus pleinement entre eux et renforcent la confiance nécessaire pour parvenir à une solution politique.

Nous estimons que l'attention particulière que le Conseil a portée à cette question a été déterminante pour les progrès politiques réalisés au cours de l'année écoulée. En décembre, le Maroc, le Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro (Front POLISARIO), l'Algérie et la Mauritanie se sont réunis sous les auspices de l'ONU à Genève pour les premiers pourparlers directs depuis 2012. En mars, les délégations se sont rencontrées à nouveau et ont entamé des discussions approfondies sur la manière de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable. Les consultations en cours entre l'Envoyé personnel, le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie, qui visent à parvenir à une solution réaliste, pragmatique et durable pour le Sahara occidental, sont essentielles pour jeter les bases d'un règlement négocié.

Comme nous l'avons déjà dit, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent venir épauler les solutions politiques, et nous continuerons d'évaluer les résultats de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) à l'aune de ce principe. Nous exprimons notre plein appui à l'Envoyé personnel Köhler et à son équipe. Nous sommes prêts à entendre les exposés qu'il présentera au Conseil lorsqu'il le jugera opportun. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Colin Stewart, et les membres de la MINURSO de leurs efforts.

M^{me} Gueguen (France) : La France se félicite de l'adoption de la résolution 2468 (2019) qui renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et apporte son soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général. Ma délégation remercie la plume

américaine pour ses consultations approfondies et pour son engagement à haut niveau.

Tout d'abord, je souhaite réitérer le plein appui de la France aux efforts de l'Envoyé personnel. Cette nouvelle résolution permet de réaffirmer le soutien du Conseil de sécurité au processus politique qu'il a lancé à Genève et qui a permis de réunir le Maroc, le Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro (Front POLISARIO), l'Algérie et la Mauritanie pour la première fois depuis six ans, au mois de décembre dernier. Le Président Horst Köhler a tout notre soutien pour aller de l'avant et organiser une troisième rencontre à Genève dans ce format quand il jugera les conditions réunies.

Il est important que les quatre délégations poursuivent leurs discussions dans un état d'esprit constructif et de compromis en vue de parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique, juste, durable et mutuellement acceptable, conformément aux résolutions du Conseil. Les deux précédentes tables rondes ont permis au Maroc, au Front POLISARIO, à l'Algérie et à la Mauritanie de s'accorder sur la responsabilité particulière de la région et sur la nécessité de développer la confiance. Il faut désormais construire sur ces acquis. J'en profite pour réaffirmer que la France considère le plan d'autonomie marocain de 2007 comme une base sérieuse et crédible de discussions.

En deuxième lieu, je voudrais rappeler le soutien entier de la France au travail de la MINURSO et à son Représentant spécial. Les dernières consultations avec le Représentant spécial, Colin Stewart, le 10 avril dernier ont permis de rappeler le rôle essentiel joué par cette opération de maintien de la paix pour assurer le respect du cessez-le-feu et ainsi contribuer à la stabilité régionale. Le retour à la normale à Guerguerat, sur lequel revient le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2019/282), en est la preuve et continuera de faire l'objet d'une attention vigilante. Je tiens à saluer à cet égard le travail remarquable des équipes de la MINURSO, qui, par leur présence, contribuent à assurer le calme, à réduire le risque d'escalade en prévenant efficacement les tensions sur le terrain et ainsi à créer les conditions nécessaires à la poursuite du dialogue entre le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie.

Enfin, c'est à l'aune de ce rôle essentiel de la MINURSO que je souhaite rappeler l'attachement de la France au retour à un mandat de 12 mois, qui doit rester la norme et les mandats de six mois l'exception. Un mandat d'un an permet d'assurer une continuité,

ainsi qu'une plus grande prévisibilité dans la gestion de cette mission, tout en réduisant les incertitudes pesant sur son futur. L'existence et le mandat de cette opération de maintien de la paix ne doivent pas être conditionnés aux progrès des discussions politiques, à la bonne tenue desquelles la MINURSO contribue en créant les conditions propices sur le terrain. Nous regrettons à cet égard que le Conseil n'ait pas pu s'engager sur le fait qu'il envisagera le retour à un mandat d'un an, en temps et en heure, et formulons le souhait qu'il puisse être renouvelé pour un an en octobre.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à réaffirmer, pour commencer, son appui ferme et sans réserve à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), créée par la résolution 690 (1991) du Conseil. Nous rappelons que la MINURSO a été créée avant tout pour faciliter la tenue d'un référendum au Sahara occidental afin de permettre à son peuple d'exercer son droit à l'autodétermination.

Nous tenons également à souligner notre ferme appui au processus politique facilité par les bons offices du Secrétaire général par l'intermédiaire de son envoyé personnel pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler. Nous exprimons à ce dernier toute notre reconnaissance pour le travail qu'il entreprend, et remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO, M. Colin Stewart, de ses efforts. Le rôle du Conseil de sécurité à l'appui de l'Envoyé personnel et du Représentant spécial dans l'accomplissement de leur mandat respectif est essentiel pour trouver une solution à la situation au Sahara occidental.

Bien que la résolution 2468 (2019) contienne de nombreux paragraphes avec lesquels l'Afrique du Sud peut être d'accord, plusieurs éléments subsistent dans le texte qui préoccupent notre délégation. Il s'agit notamment de ce qui suit.

Premièrement, le texte actuel n'est pas équilibré et ne reflète pas véritablement les efforts déployés par les deux parties, le Maroc et la République arabe sahraouie démocratique, qui sont tous deux membres de l'Union africaine. Le mandat tel qu'il a été approuvé tend à favoriser une partie plutôt qu'une autre, ce qui n'est pas propice à un processus politique neutre.

Deuxièmement, l'emploi de termes tels que « réaliste » et « réalisme », ainsi que les références supplémentaires au « compromis » nous inquiètent.

Le sens de ces termes n'est pas clair, car le principe de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental est bien établi par de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, comme je l'ai déjà dit. Nous ne devrions en aucun cas diluer ce principe en employant des termes et une formulation peu clairs et ambigus. Le Conseil doit réaffirmer sans réserve son attachement au droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Troisièmement, la résolution ne doit pas tenter d'influencer de manière indue le cours du processus politique ni préjuger de l'issue finale des négociations.

Quatrièmement, l'Afrique du Sud regrette que le Conseil continue de s'opposer à un mandat de surveillance des droits de l'homme pour la MINURSO, en dépit du fait que de nombreuses personnes autour de cette table proposent avec empressement l'ajout de tels mécanismes dans d'autres mandats, sans exception. On n'observe pas le même empressement ni la même détermination en ce qui concerne la MINURSO, ce qui donne l'impression que les droits de l'homme du peuple du Sahara occidental ne sont pas considérés au même titre que ceux d'autres peuples ailleurs dans le monde. Cette absence de cohérence porte atteinte à la crédibilité du Conseil. Enfin, nous voudrions indiquer que le texte doit faire la distinction entre les parties au conflit – le Maroc et le Front POLISARIO – et les États voisins – l'Algérie et la Mauritanie.

Nous tenons à réitérer que les méthodes de travail du Conseil sur cette question – la délégation de ses responsabilités au Groupe des Amis pour le Sahara occidental - demeurent une source de vive préoccupation pour l'Afrique du Sud. Nous avons toujours indiqué que cette approche était problématique étant donné le caractère particulièrement peu représentatif de ce Groupe, qui ne comprend pas un seul État africain membre du Conseil, alors qu'il s'agit d'une question africaine. C'est un autre exemple d'une question africaine qui est tranchée par des États qui ne sont pas de notre continent. Cela est injuste.

L'Afrique du Sud tient à réaffirmer sa position de principe concernant la situation au Sahara occidental, qui est la dernière colonie sur le continent africain et qui figure sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU. Notre expérience nationale nous a appris la valeur de la solidarité internationale, qui a fait tomber le système répressif de l'apartheid. Dans le même ordre d'idées, c'est la solidarité internationale qui permettra au peuple du Sahara occidental de réaliser sa première

aspiration, à savoir être finalement indépendant et libre. C'est pour cette raison que la Communauté de développement de l'Afrique australe a organisé récemment une conférence de solidarité avec le peuple sahraoui. Tant que le peuple sahraoui ne pourra pas exercer son droit fondamental à l'autodétermination, il continuera de se voir refuser la possibilité de se développer, de prospérer et de jouir d'un avenir meilleur. Les peuples qui vivent dans l'incertitude, que ce soit sous le colonialisme ou dans les camps de réfugiés, sont gravement désavantagés. Le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité qui lui incombe et aider, par une approche neutre et équilibrée, les parties à parvenir à un règlement négocié mutuellement acceptable.

Lorsque nous avons examiné le texte dont nous sommes saisis, nous avons sérieusement envisagé de ne pas appuyer la résolution 2468 (2019), raison pour laquelle nous nous sommes abstenus dans le vote. Comme nous l'avons indiqué, les projets de résolution sur la MINURSO continuent d'adopter une approche non transparente et non inclusive s'agissant du traitement de cette question. Les membres du Conseil n'ont pas suffisamment de temps et d'occasions de négocier véritablement ces textes. Les rédacteurs et ceux qui les soutiennent nous mettent devant le fait accompli. Cela empêche les membres du Conseil d'exercer efficacement le mandat que l'Assemblée générale leur a confié de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Néanmoins, nous nous félicitons du fait que le projet de résolution dont nous sommes saisis proroge le mandat de la MINURSO pour les six prochains mois et appuie le processus politique engagé par l'Envoyé personnel du Secrétaire général.

Enfin, nous souhaitons aux peuples du Maroc et du Sahara occidental une issue très fructueuse, constructive et, espérons-le, heureuse de leurs négociations politiques au cours des troisième, quatrième, cinquième et sixième cycles de pourparlers à Genève. Le rôle du Conseil est de les accompagner et de les aider à parvenir à un règlement. Nous, les Sud-Africains, espérons que la question du Sahara occidental sera réglée un jour. Le Maroc est un État Membre africain très important. Il faut que le Maroc joue le rôle qui est le sien dans l'intégration politique et économique de l'Afrique pour que le peuple du Sahara occidental puisse vivre en liberté comme nous tous.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire se félicite de l'adoption de la résolution 2468 (2019) relative au renouvellement du mandat de la Mission des Nations

Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), jusqu'au 31 décembre 2019. Elle salue à ce propos le travail abattu par la plume américaine pour parvenir à la résolution que le Conseil vient de voter. Conformément à la position clairement exprimée en octobre 2018 (voir S/PV.8387), ainsi que lors des récentes négociations, mon pays aurait souhaité que le mandat de la MINURSO soit prorogé pour une année. Ce délai, nous en sommes convaincus, aurait permis de poser les bases d'une projection et d'une organisation sur la durée de la Mission, dont les performances conditionnent par ailleurs les avancées positives du processus politique, que la communauté internationale appelle de tous ses vœux.

En effet, la résolution 2440 (2018) avait posé le cadre de la relance du processus politique sur le différend du Sahara occidental, et exhorté les parties prenantes à s'y engager pleinement. La présente résolution confirme, heureusement, ce nouvel élan illustré par la tenue de deux tables rondes entre les protagonistes et les États voisins, en vue d'identifier les points de convergence susceptibles de conduire à une solution politique pérenne du différend, sous les auspices des Nations Unies. À cet égard, le Conseil de sécurité réitère, à travers cette résolution, son plein soutien aux efforts et au dévouement de M. Horst Köhler, Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental. Il importe d'encourager ses bons offices qui ont impulsé cette nouvelle dynamique à laquelle l'appui constant du Conseil s'avère déterminant. Il nous paraît tout aussi important que les parties prenantes continuent de s'y investir de bonne foi, afin de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, basée sur le compromis. À ce propos, les efforts du Maroc visant à contribuer au règlement définitif de ce différend, notamment par l'initiative d'autonomie, paraissent - comme le souligne la présente résolution - sérieux et crédibles, et constituent, du point de vue de la Côte d'Ivoire, une bonne base de discussion.

Enfin, ma délégation voudrait saluer particulièrement l'engagement de M. Colin Stewart, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINURSO, dont l'action sur le terrain, dans un environnement difficile, permet de veiller au respect des accords militaires et des obligations respectives et de maintenir la paix dans la région. Dans ce contexte et pour conclure, mon pays voudrait exhorter les parties prenantes, les États voisins et la communauté internationale à mutualiser leurs efforts afin de trouver

une issue définitive à la question du Sahara occidental, pour le bonheur des populations de la région.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie salue et appuie les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Köhler, notamment au moyen de son initiative de lancer des négociations dans le cadre de tables rondes à Genève.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, il existe une chance de parvenir à une solution juste et mutuellement acceptable à ce problème de longue date, dans le plein respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Deux cycles de négociations ont déjà eu lieu et nous espérons qu'ils ont jeté les bases de nouveaux progrès dans le cadre du processus politique. Nous espérons que la prochaine réunion, à laquelle toutes les parties ont confirmé leur participation - le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), et les pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie - permettra de réaliser des progrès importants.

Nous sommes d'avis que la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doit faciliter le travail de l'Envoyé spécial. Pour notre part, nous œuvrons en ce sens en collaboration avec le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie. Nous avons des liens étroits d'amitié avec tous ces acteurs, auxquels nous tenons, d'autant plus que ces liens à multiformes ont résisté à l'épreuve du temps. Nous pensons que l'Union africaine pourrait également jouer un rôle important. Nous appuyons les activités de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), qui compte parmi ses rangs des observateurs militaires russes. Elle joue un rôle de stabilisation essentiel dans la région, et son action efficace permet de maintenir un environnement favorable à la promotion d'un règlement de la question du Sahara occidental sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutefois, si nous reconnaissons qu'il reste important d'exécuter les tâches qui font partie du mandat de la Mission, nous estimons qu'il n'est pas judicieux de provoquer une polémique artificielle autour de la prorogation de son mandat, de tenter d'user des résolutions en la matière pour définir l'orientation que prendront les négociations sous les auspices de l'ONU, ou d'infléchir les approches convenues précédemment. Nous pensons que, même si un règlement est trouvé, la Mission sera inévitablement nécessaire encore longtemps.

Malheureusement, ces dernières années, des modifications ont été introduites dans les résolutions qui prorogent le mandat de la MINURSO, modifications qui, à notre avis, vont à l'encontre de l'approche impartiale et objective du Conseil de sécurité sur la question du Sahara occidental. L'érosion des paramètres approuvés antérieurement est inacceptable. Nous ne devons pas oublier qu'ils définissent les parties au conflit au Sahara occidental et qu'ils prévoient, à terme, une solution mutuellement acceptable garantissant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental par des procédures conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous n'étions pas d'accord avec la modification artificielle de ces paramètres les années précédentes et en avons fait part directement, et nous n'avons pas été en mesure d'appuyer une telle approche aujourd'hui concernant la résolution 2468 (2019). Les arguments que nous avons proposés pour corriger ce déséquilibre ont été tout bonnement ignorés, alors même que nous demandions de revenir aux formulations convenues antérieurement. Cela soulève de nouveau des questions concernant le rôle, au sein du Conseil, des rédacteurs chargés des dossiers relatifs à un pays donné.

Remplacer les principes fondamentaux du règlement de la situation au Sahara occidental par une formulation abstraite sur l'importance de conserver une approche réaliste ou de rechercher des compromis entraîne des ambiguïtés, sape la confiance dans notre travail et assombrit les perspectives du processus politique. De plus, une telle approche ne contribue pas à créer un climat constructif pour les négociations. Nous n'avons pas oublié qu'à de nombreuses reprises, lors de séances avec le Conseil, M. Köhler nous a demandé de faire part d'un appui unanime en publiant une réponse publique consensuelle du Conseil de sécurité. Les possibilités de compromis étaient là.

La Russie entend rester un acteur impartial et équilibré s'agissant du règlement de la question du Sahara occidental, et elle maintiendra le contact avec toutes les parties prenantes régionales. Nous nous emploierons activement à soutenir le processus de négociation lancé par M. Köhler en vue de parvenir à une solution acceptable pour tous. Nous exhortons nos collègues à apporter eux aussi une contribution constructive. Il est vital que nous agissions pour bousculer le statu quo, qui n'est pas viable. Nous ne devons pas oublier que l'impasse dans laquelle se trouve le processus politique et la question non réglée du Sahara Occidental pourraient être exploitées par diverses entités terroristes, ce qui

aurait une incidence négative sur les situations militaire et politique dans toute la région.

M. Elé Ela (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Avant tout, je tiens à remercier le rédacteur de ce dossier, les États-Unis, d'avoir présenté la résolution 2468 (2019) qui nous semble propre à contribuer à un règlement permanent et définitif du conflit sahraoui.

La République de Guinée équatoriale a voté pour la résolution, qui renouvelle jusqu'au 31 octobre le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Avec ce vote, la République de Guinée équatoriale affirme son plein appui à la MINURSO et à son chef, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Colin Stewart, ainsi qu'à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, l'ancien Président Horst Köhler.

La République de Guinée équatoriale a toujours été clairement favorable à ce que la MINURSO puisse compter sur un mandat et des capacités suffisantes pour s'acquitter de ses tâches et de sa principale mission. Toutefois, pour des raisons de forme et de fond plus importantes, les parties au conflit ont compliqué la situation et fait que la Mission des Nations Unies se prolonge pendant plus d'un quart de siècle. C'est pourquoi notre délégation accueille avec satisfaction le nouvel élan insufflé à ce mandat par les tables rondes qui se sont tenues à Genève les 5 et 6 décembre 2018 et à Addis-Abeba les 21 et 22 mars, au cours desquelles le Maroc, le Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro, l'Algérie et la Mauritanie se sont engagés à participer au processus de dialogue politique consacré au Sahara occidental sous l'égide de l'ONU, en vue de contribuer à la recherche d'une solution durable et acceptable pour tous, fondée sur les accords en place et conforme aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La République de Guinée équatoriale se félicite des mesures prises pour mener des négociations visant à préserver le respect des principes du droit international et s'inscrivant en droite ligne des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

La République de Guinée équatoriale exhorte les parties à poursuivre sur cette voie, dans le cadre de négociations sans conditions et menées de bonne foi, afin d'identifier les terrains d'entente, de poursuivre des approches stratégiques du maintien de la paix et de trouver une solution pacifique et politique à ce conflit. Nous tenons également à encourager les pays voisins et

les autres pays de la région à s'employer à influencer sur les parties au processus politique, en coopération avec l'ONU et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Pour terminer, la Guinée équatoriale aurait préféré une prorogation de 12 mois du mandat de la MINURSO, mais puisque ce n'est pas le cas, nous espérons que cette demande sera prise en considération en octobre, afin de donner à la Mission et à l'Envoyé personnel du Secrétaire général le temps de mener leurs activités sans interruption.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Le Koweït a voté pour la résolution 2468 (2019), qui proroge jusqu'au 31 octobre le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Nous avons espéré que le Conseil de sécurité déciderait à l'unanimité d'un renouvellement d'un an. Nous insistons sur l'importance du rôle de la Mission et de veiller à ce qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat. Nous renouvelons notre appui au Chef de la Mission et à l'action de M. Köhler, Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, s'agissant d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'élaborer des mesures de confiance visant à parvenir à une solution politique réaliste, durable, concrète et acceptée.

Nous réaffirmons notre appui à la poursuite des négociations avec l'appui de l'ONU. Nous nous félicitons que toutes les parties prenantes continuent de participer aux tables rondes sans conditions préalables et en toute bonne foi, dans le but de maintenir le rythme des réunions, de sortir de l'impasse et de rapprocher les vues. Nous apprécions les préoccupations de chacun autour de l'avenir du Maghreb arabe et des gains économiques et sociaux qui favorisent la sécurité, la stabilité et le développement dans la région.

L'État du Koweït réaffirme son appui à l'initiative d'autonomie du Sahara occidental proposée par le Maroc, ainsi qu'à la recherche d'une solution constructive acceptable pour toutes les parties. Nous insistons sur la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Maroc, et nous accueillons favorablement les mesures et initiatives crédibles et sérieuses que ce dernier a prises, ainsi que le rôle joué par les deux commissions du Conseil national des droits de l'homme à Dakhla et à Laayoune, sous les auspices des organes de l'ONU chargés des droits de l'homme.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Récemment, grâce aux efforts de médiation de M. Horst Köhler, Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, et à l'engagement de bonne foi des parties concernées ainsi que des pays voisins, deux tables rondes consacrées au Sahara occidental se sont déroulées avec succès. L'atmosphère y était constructive. Les parties qui ont assisté à ces manifestations ont dit sans ambiguïté être prêtes à poursuivre le dialogue, ce dont la Chine se félicite. Nous espérons que la confiance mutuelle se renforcera progressivement entre les deux parties, et qu'elle permettra à la dynamique positive actuelle de se poursuivre. Le Conseil doit continuer d'appuyer l'action de l'Envoyé personnel Köhler et créer les conditions qui permettront au processus politique au Sahara occidental de progresser.

En travaillant consciencieusement dans le cadre du mandat que lui a attribué le Conseil, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) contribue positivement aux progrès enregistrés récemment dans le cadre du processus politique au Sahara occidental, ainsi qu'à la stabilité globale de la situation sur place. La Chine appuie le renouvellement du mandat de la MINURSO et continuera à jouer un rôle constructif dans le règlement approprié de la question du Sahara occidental.

La résolution 2468 (2019), que le Conseil vient d'adopter, proroge le mandat de la Mission de six mois et exprime le plein appui du Conseil aux efforts de médiation déployés par l'Envoyé personnel Köhler, illustrant par là-même la détermination du Conseil à soutenir le mandat de la MINURSO et à promouvoir une solution politique de la question du Sahara occidental. À l'avenir, nous espérons que le Conseil tiendra des consultations plus approfondies sur une future résolution relative au renouvellement du mandat de la MINURSO. Les consultations doivent être plus approfondies et plus inclusives, en vue de parvenir à un consensus.

La position adoptée de longue date par la Chine sur la question du Sahara occidental est cohérente. Nous continuerons de maintenir une position impartiale et objective et d'appuyer les efforts de l'ONU pour trouver une solution politique à la question du Sahara occidental. Nous encouragerons par ailleurs les deux parties à utiliser comme base les résolutions pertinentes du Conseil et à rechercher une solution juste, durable et mutuellement acceptable par la négociation.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer ma déclaration en réaffirmant

le plein appui de notre délégation aux bons offices du Secrétaire général dans le cadre du processus politique mené par son Envoyé personnel, le Président Horst Köhler.

Nous soulignons le rôle central que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) joue dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la région, contribuant à des pourparlers de paix qui incluent toutes les parties. C'est pourquoi ma délégation se félicite du renouvellement du mandat de la MINURSO et a voté pour la résolution 2468 (2019).

Conscients du caractère sensible de la question, nous considérons que la résolution 2468 (2019) reflète un délicat équilibre avec beaucoup de soin. Nous remercions les États-Unis, en leur qualité de rédacteur, des efforts qu'ils ont consentis pour parvenir à un tel équilibre grâce à leurs échanges avec les parties, les États Membres et les autres parties prenantes concernées. Nous saluons également la collaboration constructive de toutes les parties dans le cadre du processus politique et les appelons à rester engagées en faveur de ce processus et à apporter leur appui et leur coopération sans réserve à l'Envoyé personnel pour avancer sur la voie d'une solution politique.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a eu le plaisir de voter aujourd'hui pour la résolution 2469 (2019). Nous considérons que la résolution envoie un signal fort de notre appui au travail fort utile accompli par l'Envoyé personnel du Secrétaire général, l'ancien Président Horst Köhler, qui s'efforce de trouver une solution politique mutuellement acceptable permettant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Nous encourageons les parties et les États voisins à poursuivre leur coopération constructive avec l'Envoyé personnel et les uns avec les autres, conformément à l'esprit de la résolution.

Nous appelons toutes les parties concernées à s'abstenir de toute activité susceptible de compromettre les négociations ou d'exacerber les tensions sur le terrain. Lors de la deuxième table ronde, les participants eux-mêmes ont reconnu l'importance de travailler au renforcement de la confiance au-delà de la table de négociation. Nous les encourageons à continuer d'œuvrer dans ce sens afin d'appuyer les progrès vers une solution politique durable.

Le texte de la résolution reflète également le ferme appui du Conseil à la poursuite du travail de la Mission

des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Colin Stewart, dans l'exercice de ses fonctions. Nous regrettons de n'avoir pu nous exprimer d'une seule voix sur le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui. Toutefois, nous restons convaincus de l'appui unanime du Conseil aux efforts de l'ancien Président Köhler. Notre appui et celui de la région et de la communauté internationale seront essentiels à la réussite du processus.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions faire part de notre satisfaction suite à l'adoption de la résolution 2468 (2019), qui renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), et remercier les États-Unis du travail accompli pour rédiger une résolution que nous jugeons équilibrée. La République dominicaine a voté pour la résolution, parce que nous estimons nécessaire d'appuyer le processus politique afin de régler la situation au Sahara occidental, en soulignant l'importance du rôle de la MINURSO.

Nous comprenons qu'un renouvellement de 12 mois aurait permis de gérer et de planifier les ressources de la MINURSO avec une plus grande certitude. C'est pourquoi nous espérons que lors de la prochaine négociation, il sera possible d'engager une discussion qui mettra en évidence les avantages d'un mandat plus long. La République dominicaine considère que le plan d'autonomie présenté par le Maroc constitue une base sérieuse et crédible pour une solution négociée.

Enfin, la République dominicaine réaffirme son appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental et exhorte tous les acteurs présents dans le processus de négociation à continuer à travailler de manière constructive et toujours dans un esprit de compromis qui doit prévaloir dans ce processus. Nous sommes convaincus qu'il est possible de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable au Sahara occidental, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Nous aussi nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2468 (2019) renouvelant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

(MINURSO). Nous considérons que le travail de la Mission est essentiel pour assurer la stabilité sur le terrain et permettre au processus politique d'aller de l'avant. Nous tenons à remercier explicitement le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Stewart, de son engagement à désamorcer les tensions dans la zone d'opérations et à œuvrer en étroite coordination avec les parties et l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental. Sa mission et lui doivent se voir accorder tous les droits et la liberté dont ils ont besoin pour accomplir leur mandat, ce qui inclut la possibilité de rencontrer les parties sans restriction.

Il est regrettable que la résolution 2468 (2019) n'ait pu compter sur l'appui unanime du Conseil de sécurité. Cela ne doit pas nous décourager de rester unis derrière le processus politique et l'Envoyé personnel. Je me félicite du soutien unanime apporté à l'Envoyé personnel dans toutes les déclarations entendues ce matin au Conseil, y compris celles faites par les représentants de l'Afrique du Sud et de la Fédération de Russie. Le Conseil, ses États membres et les autres pays influents doivent démontrer qu'ils sont disposés à user de leur poids et de leur influence pour soutenir le Président Köhler dans les efforts qu'il déploie pour apporter à ce conflit une solution réaliste, pragmatique et durable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

L'Envoyé personnel Köhler a été très clair dans son dernier exposé au Conseil. Il attend des gestes de bonne foi de la part des parties avant de convoquer une troisième table ronde. Dans ce contexte, je me félicite également que le mandat inclue désormais clairement l'exigence d'un renforcement de la confiance entre les parties. Il appartient maintenant au Maroc et au Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO) de faire preuve de volonté politique et de prendre des mesures de confiance. La destruction par le Front POLISARIO de son stock restant de mines terrestres est un signe encourageant. La reprise des visites familiales ou l'accès à des observateurs indépendants des droits de l'homme pourraient également être des gestes qui faciliteraient le dialogue et créeraient la confiance, mais cette liste est loin d'être exhaustive.

En fin de compte, nous ne devons pas oublier que le Sahara occidental n'est pas un conflit abstrait à régler. C'est un conflit qui pèse sur la vie de milliers de personnes chaque jour depuis des décennies.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

La séance est levée à 10 h 50.